



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, le Conseil a adopté le premier projet de résolution numéro 058-21 en vertu du *Règlement numéro 20-883 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* visant à autoriser la construction d'un maximum de 17 petits chalets locatifs pour offrir un service d'hébergement complémentaire pour le commerce **Le Nordique Spa et Détente inc.**, sis au **747, chemin Jacques-Cartier Nord**.

Pour faire suite à l'adoption de ce premier projet de résolution, **la Municipalité souhaite annoncer qu'une consultation publique écrite se tiendra du 11 février 2021 au 25 février 2021 inclusivement.**

Cette consultation se déroulera en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ainsi qu'avec les décrets et les arrêtés du Gouvernement du Québec dans le cadre de la COVID-19. À noter qu'à l'heure actuelle, en vertu du décret numéro 1020-2020 ainsi que de l'arrêté numéro 2020-074, toute assemblée publique de consultation doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

La consultation écrite, d'une durée de 15 jours, permettra d'obtenir les commentaires des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet. Toute personne intéressée pourra transmettre ses observations écrites durant la période de la consultation soit par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Monsieur Mathieu Prévost urb.
Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement
Consultation écrite – PPCMOI Hébergement Nordique Spa
325, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R8
mprevost@villestoneham.com

Une présentation du projet, narrée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement, est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://villestoneham.com/ma-municipalite/democratie/consultations-publiques>

Une affiche expliquant le projet est également implantée sur le site visé, soit sur le lot 3 066 635, juste avant l'entrée pour accéder aux installations du commerce *Le Nordique Spa et Détente inc.*, localisé au 747, chemin Jacques-Cartier Nord.

À la suite de ladite consultation, un second projet de résolution pourra être adopté par le Conseil lors d'une séance ultérieure, avec ou sans changement, et ce, en fonction des commentaires reçus.

Résumé du premier projet de résolution numéro 058-21 adopté par le Conseil lors de sa séance du 8 février 2021 :

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction d'un maximum de 17 petits chalets locatifs pour une offre d'hébergement complémentaire au commerce Le Nordique Spa et Détente inc., situé au 747, chemin Jacques-Cartier Nord

Le projet vise à autoriser, à titre de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la construction d'un maximum de 17 petits chalets locatifs en usage associé au commerce *Le Nordique Spa et Détente inc.*, sis au 747, chemin Jacques-Cartier Nord, sur le lot numéro 3 066 635 du cadastre du Québec et ce, aux conditions suivantes :

1. Les chalets devront servir uniquement aux clients utilisant les installations du spa;
2. Les chalets devront être construits en suivant le phasage prévu au plan d'aménagement paysager;
3. Dix-huit (18) mois après l'adoption de la présente résolution accordant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, si le projet n'a pas été réalisé ou n'est pas en voie de réalisation selon un permis ou un certificat d'autorisation valide, la résolution devient nulle et non avenue.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement de zonage numéro 09-591* :

- *Regroupement de chalets locatifs en usage associé à un usage de la classe d'usages « Récréation intensive », plus précisément au commerce Le Nordique Spa et Détente inc. (articles 9.8.2 et 17.17, al.1 par.5);*
- *Distance minimale de 15 m entre les chalets (article 17.17, al.1 par.2);*
- *Nombre maximal de 10 chalets pouvant être construit par terrain où l'usage centre de vacances (C3) est exercé (article 17.17, al.1 par.3);*
- *Maximum de 2 chalets à l'hectare (article 17.17, al.1 par.4);*
- *Distance minimale de 10 m des chalets par rapport aux limites de terrains (article 17.9, al.1 par.3);*
- *Superficie de plancher minimale pour un chalet de villégiature de 37 m² (article 17.9, al.1 par.6).*

Le projet est plus amplement détaillé dans les documents suivants annexés au projet de résolution :

- *Annexe A : Plan projet d'implantation;*
- *Annexe B : Plan d'aménagement paysager;*
- *Annexe C : Plans de construction;*

Ce projet de résolution concerne la zone à prédominance récréotouristique RT-302 et contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La zone RT-302 est localisée en bordure du chemin Jacques-Cartier Nord, entre le pont traversant la rivière Jacques-Cartier et le # 700, ch. Jacques-Cartier Nord et comprend notamment les terrains de l'ancienne colonie de vacances de la Fondation Dom Bosco. Les zones contiguës à la zone RT-302 sont les zones RUR-312, RUR-313, RUR-314 et F-801.

Ce projet de résolution, les annexes y étant afférentes et la description ou l'illustration de ces zones, de ces secteurs ou de cette partie peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://villestoneham.com/ma-municipalite/democratie/consultations-publicques>

Une présentation détaillée du projet de résolution visant à autoriser le PPCMOI expliquant notamment les conséquences de son adoption est également disponible à cette même adresse.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à ce projet de résolution peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 848-2381, poste 233.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 10^e jour de février 2021.



Louis Desrosiers,
Directeur général et secrétaire-trésorier